

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 33 BIS B

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« cet organisme »

les mots :

« l'organisme mentionné au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.